



La Gazeranette

N° 95

Décembre 2022

au fil des saisons

Vos contacts

■ LA MAIRIE

01 34 83 19 15 - Fax 01 30 46 22 37
www.gazeran.fr

Lundi, mardi et vendredi 16h-18h
Mercredi 16h-18h30
Jeudi 9h-12h15
Samedi 8h30-12h

■ CCAS

01 34 83 19 15
Sur rendez-vous

■ LE MAIRE ET LES ADJOINTS

01 34 83 19 15
• Emmanuel SALIGNAT
• Jean BRÉBION
• Stéphanie PETIT
• Daniel MOREAU
• Nadia HUARD DE LA MARRE

■ L'ÉCOLE

01 34 83 19 97 Primaire
01 30 46 21 90 Maternelle
0780368b@ac-versailles.fr

■ LA BIBLIOTHÈQUE

01 34 83 82 16

■ L'AGENCE COMMUNALE

L'agence communale postale est fermée temporairement.

Le bureau de poste reste ouverte 14 rue Cutesson, 78125 GAZERAN (zone Bel-Air) :

Lundi au vendredi de 8h à 17h

Samedi de 8h à 12h



■ LES URGENCES

Urgences médicales : 15

Police : 17

Sapeurs pompiers : 18

Cabinet d'infirmiers 7/7 jours et sur rendez-vous

• Isabelle GAILLARD et Benoît CHATELET - 06 76 51 40 58

• Pharmacie de garde monpharmacien-idf.fr les dimanches et jours fériés 24/24 - 7/7

■ TAXI - GAZERAN - Taxi conventionné - VSL

7 jours / 7 - 06 80 28 47 92

■ LA PAROISSE

01 34 83 19 23

Internet : www.paroissedegazeran-catholique-yvelines.cef.fr / E-mail : paroissedegazeran10@orange.fr

■ LES ASSOCIATIONS

• Gazeran Sports Loisirs et Culture | Chloé CHANET - 07 84 98 15 36

• Vivre à Gazeran | Gérard RICHARD - 06 31 76 46 57

• Les Sassafras | Françoise ROSSI - 06 87 08 79 91

• Football Loisirs de Gazeran | Christophe ALMEIDA - 06 33 16 33 83

• TerraYvelines | Nadia Huard : terrayvelines@gmail.com

■ JARDINAGE ET BRICOLAGE À L'EXTÉRIEUR

Horaires à respecter :

• jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

• samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Comité de rédaction et relecture:

Emmanuel Salignat, Nadia Huard de la Marre, Jean Brébion, Christophe Caquot, Rachel Carré, Camélia Challoy, Gilles Mercier, Stéphanie Petit

Sommaire

ÉDITO du Maire	4
■ Conseils municipaux	5 à 19
■ Travaux	20
■ Extension de l'école	21
■ Intempéries	22
■ Retraités	23 à 24
■ Formation PSC1	25
■ Concert et Job Truck	26
■ Association TerraYvelines	27
■ Agenda École-USEP	28
■ École de GAZERAN	29 à 37
■ Bien vivre au quotidien	38
■ Informations diverses	39 à 40
■ État civil	41
■ Jeux et dessin	42 à 43



ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Malgré la morosité générale, j'espère que vous allez bien et que vous avez bien retrouvé vos pulls à l'endroit où vous les aviez remisés, c'est un vêtement très à la mode à l'intérieur des maisons cette année, l'exemple venant d'en haut.

Les dossiers qui concernent l'école et les enfouissements font l'objet d'articles détaillés à l'intérieur de cette publication.

Frédéric est notre nouvel agent municipal.

Stade :

Le dossier vestiaire est toujours à l'étude.

Délinquance :

Ces derniers temps, certains de nos concitoyens ont été victimes de cambriolages commis par des mineurs isolés arrivant le soir de Paris par le train, ceux-ci ont été appréhendés par la police. Je vous incite donc à la prudence et à la vigilance. N'hésitez pas à appeler la police pour tout mouvement suspect.

De nombreuses dégradations ont été constatées récemment sur la commune

chez des particuliers (boîtes aux lettres, interphones), mais aussi, abris bus tagués, destructions et vols de panneaux de signalisation routière et de totems d'horaires de bus. La police est intervenue de nombreuses fois sur la commune Avenue De Gaulle et route Du Bray pour des contrôles de vitesse et la présence de poids lourds sur la deuxième citée.

La conjoncture actuelle pose aux communes de nombreux problèmes de gestion :

Problèmes de finances.
Problèmes de recrutement.
Complications administratives.

Les conditions de gestion d'une mairie se dégradent d'année en année.

Tout ceci n'est pas très réjouissant, mais je formule le vœu que 2023 soit meilleure et vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Emmanuel SALIGNAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 20 juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE (arrivée à 19 h 20), M. Bertrand GUÉRIN, Mme Camélia CHALLOY, M. Gilles MERCIER, M. Christophe CAQUOT (arrivé à 19 h 20), Mme Véronique HERITIER-DRAY, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ (arrivée à 19 h 25), Mme Julie MACAIRE, M. Antoine HOIZEY (arrivé à 19 h 50).

Pouvoirs :

Absent excusé : M. Emmanuel DELAHAYE,

Secrétaire : Mme Camélia CHALLOY

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2022,**
2. **Mission complémentaire AMO, travaux école,**
3. **Signature d'une convention avec URBANA CONSEIL,**
4. **Achat d'un camion,**
5. **Décisions modificatives au budget,**
6. **Remboursement d'une facture à Mme HUARD DE LA MARRE,**
7. **Tarifs Cantine, Garderie, Etude surveillée, activités du mercredi,**
8. **Règlement intérieur des services périscolaires,**
9. **Créations de postes pour les services scolaires et périscolaires,**
10. **Utilisation salle des fêtes pour le restaurant scolaire,**
11. **Dérogations scolaires,**
12. **Modalités de publication des actes,**
13. **Décisions du Maire,**
14. **Questions écrites des conseillers municipaux,**
15. **Informations diverses.**

2022.30 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 12 avril 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal. Vu le procès-verbal rédigé par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance du conseil du 12 avril 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 élaboré par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance.

2022.31 / AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE – ECOLE

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a reçu une convention pour une mission complémentaire d'assistance à la maîtrise ouvrage pour les travaux de l'école, jusqu'à la réception des travaux.

La commission des finances dans sa réunion du 9 juin 2022 a accepté cette convention présentée par PJ CONSEILS BAT SAS, pour un montant de 9 200 € HT, soit 11 040.00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec PJ CONSEILS BAT SAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission complémentaire d'assistance à la maîtrise ouvrage pour les travaux de l'école avec la société PJ CONSEILS BAT SAS pour un montant de 9 200 € HT soit 11 040.00 € TTC.

2022.32 / CONVENTION JURISTE

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission des finances du 6 avril 2022 a donné un avis favorable à la signature d'une convention avec URBANA CONSEIL, pour l'assistance aux recours de tous ordres, notamment en urbanisme.

L'offre se décompose comme suit :

- 1 000€ HT par dossier dans la limite du temps passé à 450 € HT l'heure.
- A l'heure de prestation à raison de 450 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec URBANA CONSEIL, 29 rue St Lazare à PARIS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 à l'article 6227.

Arrivées de Mme HUARD DE LA MARRE et de M. CAQUOT à 19 h 20

Arrivée de Mme CARRÉ à 19 h 25.

2022.33 / ACHAT D'UN CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur BRÉBION expose au Conseil municipal que le camion communal a été volé dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2022.

M. BRÉBION propose l'acquisition d'un nouveau camion. Il a reçu un devis de la société POIDS LOURDS SERVICE ORLEANAIS à INGRE qui propose un véhicule d'occasion IVECO DAILY BENNE, 18 500 km, pour un montant total de 37 370 €, HT. Il ajoute que les frais de carte grise sont inclus, mais pas ceux du marquage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de la société POIDS LOURDS SERVICE ORLEANAIS pour l'achat d'un véhicule IVECO DAILY BENNE, pour un montant total de 37 370 € HT soit 44 844 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.

La dépense sera inscrite au budget communal 2022.

2022.34 / DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT°/CREDITS AL- LOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
OP : AMENAGEMENTS PMR RUES MAIRIE-EGLISE		40 000.00		
Immo. corporelles en cours – Constructions	2313-279	40 000.00		
OP : ATELIER COMMUNAL		46 080.00		
Immo. corporelles en cours – Constructions	2313-291	46 080.00		
OP : TRAVAUX BORDURES TROTTOIRS RTE DE LA GARE				40 000.00
Immo. corpor. en cours – instal., matériel, outil.			2315-296	40 000.00
OP : VEHICULE COMMUNAL				46 080.00
Matériel de transport			2182-297	46 080.00
DEPENSES – INVESTISSEMENT		86 080.00		86 080.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

2022.35 / REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A Mme HUARD

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 11 juin, 10 jeunes gazeranais ont participé à une formation aux premiers secours. Le stage s'est déroulé à la Salle des fêtes de Gazeran. Mme HUARD DE LA MARRE a fait l'avance d'une partie du repas (pains et pâtisseries), soit 32.00 €. Il convient de la rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Mme HUARD DE LA MARRE la somme de 32.00 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 6232.

2022.36 / TARIFS CANTINE SCOLAIRE - GARDERIE SCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE – GARDERIE DU MERCREDI APRES MIDI 2022-2023

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie le 8 juin 2022 et que la commission des finances s'est réunie le 13 juin 2021. Celles-ci proposent d'augmenter les tarifs scolaires pour l'année 2022-2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2022-2023.

1 / Enfants gazeranais ou enfants du personnel communal ou enseignant :

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 3,95 €,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 7,95 €,
- Prix du repas pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à GAZERAN : 3,45 €,
- Panier repas : 1,75 €, (ce tarif sera appliqué aux enfants bénéficiant de PAI défini dans le règlement),
- Prix du repas Adultes : 5,00 €,
- Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 20) : 2,00 € par jour,
- Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 55) : 4,00 € par jour,
- Etude surveillée : 4,50 € par jour,
- Garderie du mercredi matin (7 h 15 à 14 h 00) : 14,00 € par jour,
- Garderie du mercredi toute la journée (7 h 15 à 18 h 55) : 22 € par jour.

2 / Enfants dont le domicile est situé à l'extérieur :

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 7,95 €,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 11,95 €,
- Garderie du matin (de 7 h 15 à 8 h 20) : 2,50 € par jour,
- Garderie du soir (de 16 h 30 à 18 h 55) : 4,95 € par jour,
- Etude surveillée : 5,50 € par jour,
- Garderie du mercredi matin (7 h 15 à 14 h 00) : 18,00 € par jour,
- Garderie du mercredi toute la journée (7 h 15 à 18 h 55) : 26 € par jour.

2022.37 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE, ÉTUDE SURVEILLÉE, TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET GARDERIE DU MERCREDI

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire réunie le 8 juin 2022 souhaite modifier le règlement intérieur des services de cantine, garderie, étude surveillée et garderie du mercredi.

Les modifications concernent essentiellement :

- Le terme cantine est remplacée par restauration scolaire,
- La suppression de certains critères,
- Modifications des horaires de certains services,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement qui sera notifié aux parents d'élèves et affiché en mairie et à l'école.

2022.38 / CREATION DE POSTES POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame PETIT propose la création :

- d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe, à temps non complet, 27 h par semaine, pour la maternelle et le ménage,
- d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet, 34 h par semaine, pour la restauration scolaire, la garderie scolaire et le ménage,
- d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet, 33 h par semaine, pour la restauration scolaire et le ménage,
- d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet, 33 h par semaine, pour l'animation des services périscolaire et l'animation le week-end et les congés scolaires pour les enfants et les adolescents,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 juillet 2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création des postes proposés.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2022.

EMPLOIS TITULAIRES	EMPLOIS BUDGETES		Quantième	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL
		Temps de travail				
Filière administrative	5					5
Attaché territorial	1	35 h				1
Rédacteur principal 1ère classe	1	35 h				1
Adjoint administratif	2	35 h				2
Adjoint administratif	1	23 h	23/35			1
Filière technique	6					8
Adjoint technique principal 2ème classe	2	35 h				2
Adjoint technique	2	35 h				2
Adjoint technique		34 h			1	1
Adjoint technique		33 h			1	1
Adjoint technique	1	32 h	32/35			1
Agent de maîtrise	1	35 h				1
Filière sociale	3					4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	32 h 30	32,50/35			1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe		27 h	32,50/35		1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	25 h 30	25,50/35			1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	22 h 55	22,93/35			1
Filière animation						1

Adjoint d'animation		33 h			1	1
Filière culturelle	1					1
Adjoint du patrimoine	1	14 h	14/35			1
TOTAL	15					19

<u>EMPLOIS NON TITULAIRES</u>	EMPLOIS BUDGETES		Quantième	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL
		Temps de travail				
Adjoint administratif	1	23 h	23/35			1
Adjoint administratif	1	6 h	6/35			1
Adjoint administratif	1	2 h 30	2,5/35			1
Adjoint technique	1	20 h 22	20,37/35			1
Adjoint technique	1	16 h 00	16/35			1
Adjoint technique	1	14 h 24	14,40/35			1
Adjoint technique	1	10 h	10/35			1
Animateur	1	27 h 00	27/35			1
Animateur	1	25 h 40	25,67/35			1
Animateur	1	3 h 55	3,92/35			1
Animateur	1	3 h 08	3,09/35			1
Animateur (emploi avenir)	1	26 h 08	26,13/35			1
Adjoint d'animation	1	26 h 20	26,33/35			1
Adjoint d'animation	1	11 h 30	11,50/35			1
TOTAL	14					14

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2022, chapitre 12, article 6411.

Arrivée de M. HOIZEY à 19 h 50

2022.39 / UTILISATION DE LA SALLE FETES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'utilisation du restaurant scolaire en septembre 2022 ne sera pas possible car il sera utilisé pour une salle de classe. Il convient donc de transférer le restaurant scolaire à la Salle des Fêtes jusqu'à la réception des travaux du nouveau restaurant scolaire.

Mme HUARD DE LA MARRE demande que la commune conserve la salle du bar.

Mme PETIT rappelle que 160 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre, l'inspection académique a confirmé l'ouverture d'une sixième classe. Celle-ci se fera dans le restaurant scolaire qui servira également de dortoir, celui de la maternelle ne pouvant pas accueillir 29 enfants de petite section.

Mme PETIT précise que si l'ouverture d'une septième classe est acceptée par l'Inspection académique, il faudra s'organiser, et utiliser la petite salle des fêtes en salle de motricité.

Il conviendra de stocker le matériel de la cuisine de la salle des fêtes car le prestataire fournit son matériel. M. CAQUOT demande si la commune fera appel à un prestataire pour le déménagement.

Mme PETIT répond qu'il faudra louer une camionnette et recruter du personnel par Chantiers Yvelines car les déménageurs ne sont pas intéressés.

Mme BERNIER propose que des élus participent au déménagement, Mme MACAIRE propose de demander aux parents d'élèves.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer le restaurant scolaire à la Salle des Fêtes jusqu'à la réception des travaux du nouveau restaurant scolaire.

2022.40 / DEROGATIONS SCOLAIRES

Mme PETIT expose au Conseil municipal la situation de deux familles dont les enfants sont scolarisés à Gazeran mais qui sont domiciliés dans une autre commune à la suite d'un déménagement.

La loi oblige les communes à scolariser les enfants domiciliés hors commune, jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire), s'ils ont commencé leur scolarité dans la commune.

Elle précise que les communes de résidence ne souhaitent pas régler les frais d'écologie. Si les communes ne s'entendent pas sur les frais d'écologie, c'est au Préfet de trancher.

M. le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite solliciter l'avis du Préfet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ne souhaite pas faire appel au Préfet, et décide de ne pas demander les frais d'écologie pour ces deux familles.

2022.41 / MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES

Le Conseil Municipal

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Gazeran afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes

règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage à la porte de la mairie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE :

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Dates	Champ de la délégation	Destinataire ou attributaire	Objet	Montant TTC
	Finances	CREDIT MUTUEL	Emprunt agrandissement école	2 000 000,00
	Finances	FLORAL STILL	Composition florale obsèques M. Francis BIRAUD	100,00
	Finances	DPC	Mobilier scolaire	8 431,00
	Finances	SIGNAL	Ordinateurs école	4 314,00
	Finances	ADIS	Produits entretien école	1 977,74
	Finances	ADIS	Aspirateur école	653,40
	Concession funéraires	CARRE Jean-Claude	Concession cimetière	900,00
	Concession funéraires	CARRE Frédéric	Concession cimetière	900,00
	Droit préemption urbain	27 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Finances	PF LIGHTING	Remplacement candélabre accidenté Cutesson	2 297,51
	Finances	BPE	Livres scolaires	699,60
	Finances	SAS PROTECTION ASCS	Reboot centrale alarme mairie	183,60
	Finances	GAN ASSURANCES	Contrat assurance cyber risques	700,00
	Finances	FLORAL STILL	Composition florale obsèques M. Jean-Claude CARRE	100,00
	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement moteurs volets roulants mairie	1 161,05
	Réglementation	Préfecture des Yvelines	Avenant convention télétransmission des actes	
	Droit préemption urbain	27 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Droit préemption urbain	Zac Bel Air la Forêt	Non préemption	
	Droit préemption urbain	Rue Amélia Earhart	Non préemption	
	Droit préemption urbain	53 avenue du Général de Gaulle	Non préemption	
	Finances	Imprimerie Nationale	Attestations d'accueil	62,28
	Réglementation	Association VIVRE A GAZERAN	Autorisation ouverture débit boisson temporaire Vide grenier 22 mai	
	Droit préemption urbain	16 rue de Champagne	Non préemption	
	Finances	SEDRAP	Livres scolaires	158,50
	Finances	Librairie Labyrinthes	Livres bibliothèque	230,19
	Finances	CROSNIER	Broyeur	9 564,00
	Finances	JARDINS LOISIRS	Débroussailluse	798,15
	Réglementation	DE LA BAUME Sylvia	Autorisation ouverture débit boisson temporaire Festival AMAPOLA	
	Finances	Librairie Labyrinthes	Livres bibliothèque	149,65
	Finances	AVISO	Médailles du travail	585,60
	Finances	SDIS78	Formation premiers secours	1 300,00
	Réglementation	SDIS78	Convention formation premiers secours	
	Finances	DPS2I	Onduleurs pour serveurs mairie et école	258,00
	Finances	BERNARD	Serviettes en papier cantine	243,90
	Finances	Marchés des délices	Repas élections présidentielles 10 et 24 avril	720,00

	Finances	SIGNAL	Remplacement tableau TNI école	762,00
	Finances	VERON ET FILS	Livraison géraniums	96,00
	Finances	PICHON	Fournitures scolaires	5 533,28
	Finances	CROSNIER	Tondeuse, taille haie, souffleur, tronçonneuse, petit matériel	3 685,67
	Finances	BUREAU VALLEE	Fournitures scolaires	115,28
	Concession funéraires	DENIS Réjane	Concession columbarium	300,00
	Finances	VR PAYSAGES	Entretien cimetière de l'Eglise	2 520,00
	Finances	HYPER U	Repas formation premier secours 11/06/22 et 12/06/22	215,32
	Finances	HYPER U	Repas formation premier secours et élections législatives 12/06/22	121,47
	Finances	Farine et Cacao	Pains, pâtisseries formation premier secours et élections législatives 12/06/22	70,07
	Finances	SIGNAL	Ordinateurs école	4 110,00
	Finances	HYPER U	Repas élections législatives 19 juin	145,44

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme HERITIER-DRAY :

1/ Pose d'un portique à l'entrée de la route du Bray afin d'éviter la circulation de gros camions qui n'ont pas le droit d'emprunter cette route.

Réponse du Maire :

La route du Bray est une voie intercommunale, c'est donc à RAMBOUILLET TERRITOIRES d'installer ce portique. Il précise que le coût est d'environ 80 000 €. Il a posé la question à RAMBOUILLET TERRITOIRES qui a répondu que c'était à la charge de la commune.

Mme HERITIER-DRAY rappelle que cette route est dangereuse, il y a risque d'accident lorsque les gros camions l'utilisent.

M. le Maire propose d'installer des gros panneaux lumineux rappelant l'interdiction aux plus de 3.5 tonnes.

M. GUERIN propose l'installation de caméra qui prennent des photos.

Mme HERITIER propose de faire une pétition.

2/ Une personne âgée, demeurant rue des Marguerites demande s'il est possible de mettre un banc à l'arrêt de bus des 12 arpents.

Réponse du Maire :

Un banc sera installé.

INFORMATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu des remerciements de la famille CARRÉ pour les marques de sympathie témoignées lors des obsèques de M. Jean-Claude CARRÉ.

- M. le Maire informe le Conseil municipal que les Œuvre des pupilles Orphelins des sapeurs-pompiers remercient la commune pour la subvention versée.

- M. le Maire informe le Conseil municipal que la Croix-Rouge remercie la commune pour la subvention versée.

- M. le Maire informe le Conseil municipal que la Ligue contre le Cancer remercie la commune pour la subvention versée.

NOUVEAU CURE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu de l'Evêque de Versailles, un courrier en date du 24 mai l'informant de la nomination du Père Isidore ZONGO, comme curé du groupement paroissial à compter du 1^{er} septembre 2022.

VOIES INTERCOMMUNALES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion avec RAMBOUILLET TERRITOIRES concernant les voies intercommunales.

Il a demandé que la route de la Garenne soit classée en transcom, et que RAMBOUILLET TERRITOIRES procède à son élargissement.

SICTOM

M. GUERIN souhaite que la commune apporte une réponse au SICTOM sur le problème des marches arrière qui sont interdites.

Il propose que la commune réponde qu'elle étudie la situation et informera le SICTOM dans les meilleurs délais.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT

M. GUERIN alerte le Conseil municipal car plusieurs riverains de la rue de l'Eglise, de la rue du Haut et de la route de la Gare souhaitent connaître la date de fin des travaux d'enfouissement. Depuis plusieurs jours, il n'y a plus d'entreprises sur le chantier. Il propose d'instaurer des pénalités aux entreprises.

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion ce matin. Il a demandé un échéancier de fin des travaux.

REPONSES AUX ADMINISTRES

M. GUERIN et M. CAQUOT souhaitent que la commune réponde aux diverses réclamations des administrés (déplacement de lampadaire, extinctions de l'éclairage public, arrêt de bus au Puy Fondu etc).

Concernant l'abri bus au Puy Fondu, M. le Maire répond que le STIF ne mettra pas d'arrêt de bus. Mme PETIT précise que le Département a répondu que le Maire devait assurer la sécurité des enfants entre le domicile et l'arrêt de bus. La commune doit donc sécuriser le trajet. M. le Maire alerte sur le coût de tels projets.

CONTRAT RURAL

M. GUERIN demande si le dossier de demande de subvention au titre du contrat rural est prêt.

M. BRÉBION précise que le dossier sera finalisé courant juillet-août afin d'être déposé en septembre.

ASLH (accueil de loisirs sans hébergement)

Mme MACAIRE fait part au Conseil municipal de demandes des parents concernant la création d'un ASLH.

Elle demande si ce sera possible après l'agrandissement de l'école.

M. le Maire précise qu'actuellement la commune n'a pas de bâtiment ni de personnel.

Mme MACAIRE demande si le sujet est pris en compte.

Mme PETIT a eu un contact avec la DDJS concernant l'accueil collectif des mineurs. Il faut présenter un projet éducatif et pédagogique. Ce projet sera réalisé par l'agent recruté sur le poste d'adjoint d'animation. Il y aura ensuite une visite des locaux pour l'habilitation.

PNR VALLEE CHEVREUSE

Mme MACAIRE informe le Conseil municipal le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse souhaite intégrer de nouvelles communes. Elle demande si GAZERAN peut candidater.

M. le Maire précise qu'il y a des contraintes.

Mme MACAIRE précise que des délais sont à respecter. Elle étudie le dossier.

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

M. CAQUOT informe le Conseil municipal que lors de la réunion de la commission routes, chemins et aménagements, il a été évoqué l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Il étudie les factures d'électricité de l'éclairage public et fera le bilan pour la prochaine réunion de cette commission. Le Conseil municipal pourra ensuite délibérer sur ce point.

SENS UNIQUE RUE EGLISE

M. CAQUOT rappelle qu'il a été évoqué, lors d'une précédente réunion du Conseil municipal, la mise en sens unique de la rue de l'Eglise. Il demande si M. le Maire a fait un courrier au Département.

M. le Maire n'a pas encore adressé ce courrier, car il y a d'autres demandes en cours.

BANCS

Mme BERNIER-DUPUY informe le Conseil municipal que les bancs du Buissonnet et du Gâteau sont cassés. Elle demande qu'ils soient réparés ou changés.

ROUTE DU GATEAU

Mme BERNIER-DUPUY a constaté que la bande STOP près de l'abri bus, était matérialisée sur une moitié de route, alors que la route est en sens unique. Il conviendrait de corriger ce problème.

Mme BERNIER-DUPUY demande que les panneaux d'agglomération près du Gâteau soient déplacés car actuellement la route du Gâteau et la route de la Garenne sont hors agglomération, donc non soumises à la limitation de vitesse à 50 km/h.

Si ce n'est pas possible, elle demande que les deux routes soient limitées à 50 km/h.

PARKING DE LA MAIRIE-ECOLE

Mme MACAIRE et M. CAQUOT demandent qu'une réunion soit organisée afin d'étudier le stationnement sur le parking de la mairie, et la circulation des véhicules aux heures d'ouverture de l'école.

Mme PETIT demande l'avis d'un spécialiste. M. le Maire sollicitera Ile de France Mobilités. M. GUERIN propose de contacter la Prévention Routière.

ECOLE

Mme PETIT remercie la Caisse des Ecoles qui a financé le projet des trois vaches dans la cour de l'école.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme PETIT informe le Conseil municipal que les secrétaires ont recensé les adolescents qui doivent arriver dans les nouveaux lotissements. 30 enfants supplémentaires emprunteront les transports scolaires à la rentrée. Elle a transmis ces chiffres à RAMBOUILLET TERRITOIRES. Le transporteur a précisé qu'il ne pourra pas assurer le transport de tous les enfants.

RAMBOUILLET TERRITOIRES attend une réponse de la Région.

M. le Maire précise que ce sera le même problème pour les trains.

Mme BERNIER évoque également le parking de la gare. Le dossier est maintenant traité par le Maire de GAZERAN et la CART. Celui-ci est bien avancé.

Mme HUARD DE LA MARRE précise qu'elle a compté, un matin, les usagers sur le quai. Il y avait 130 personnes.

La séance est levée à 22 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, Mme Camélia CHALLOY, M. Gilles MERCIER, M. Christophe CAQUOT, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Emmanuel DELAHAYE (arrivé à 20 h 05), Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ, Mme Julie MACAIRE.

Pouvoirs : M. Emmanuel DELAHAYE à Mme PETIT.

Absent excusé : M. Antoine HOIZEY.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2022,**
2. **Remboursement des frais à Mme PETIT,**
3. **Convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales,**
4. **Renouvellement contrat avec la SACPA,**
5. **Décisions du Maire,**
6. **Questions écrites des conseillers municipaux,**
7. **Informations diverses.**

ORAGE DE GRÊLE DU 5 SEPTEMBRE 2022

M. le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a déjà reçu 80 mails de déclaration de sinistre à la suite de l'orage de grêle de forte intensité du lundi 5 septembre 2022 (grêlons d'environ 6 cm de diamètre). Les dégâts concernent : 100 véhicules, 37 toitures, 14 volets roulants, 12 vélux, 3 piscines et divers mobiliers de jardin.

M. le Maire précise qu'il a contacté la Sous-Préfecture pour déclarer la commune en catastrophe naturelle. La Sous-Préfecture a répondu que : le cas de catastrophe naturelle ne sert que dans les cas où on a des dommages qui sont par leur nature non assurables, par exemple une coulée de boue (ruissellement), car ils ne sont pas prévus par les contrats d'assurance. La grêle est prévue dans l'ensemble des contrats d'assurance. Ce sont aux assurés de se retourner vers leurs compagnies d'assurance, qui prendront l'ensemble des mesures nécessaires pour pouvoir les rembourser.

M. le Maire informe le conseil municipal que la mairie a répondu aux mails afin d'en informer les sinistrés et qu'une information a été mise sur le site de la commune ainsi qu'une attestation à télécharger.

2022.42 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 20 juin 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance du conseil du 20 juin 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 élaboré par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance.

2022.43 / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Classe transplantée à la Bourboule.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

2022.44 / REMBOURSEMENT DE FACTURES A Mme PETIT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PETIT a du compléter le plein de carburant du véhicule loué pour le déménagement du restaurant scolaire, pour un montant de 13.23 €. Il convient de la rembourser.

La commission des finances dans sa réunion du 5 septembre 2022 a donné un avis unanimement favorable. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Mme PETIT la somme de 13.23 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 60622.

2022.45 / SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION DES MEDECINS MEMBERS DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022

Vu l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, notamment son article 14,

- Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale, entré en vigueur le 1er février 2022,

Considérant que les différents frais peuvent être avancés par le Centre Interdépartemental de Gestion qui se fait rembourser par la collectivité ou l'établissement intéressé. Les modalités de ce remboursement sont définies conventionnellement.

Considérant la proposition du CIG de signer la convention à compter du 01 février 2022, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2022.46 / CONTRAT AVEC LA SA SACPA

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de prestations de service pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et pour l'exploitation de la fourrière animale avec la SA SACPA (Service Pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) arrive à échéance le 1er octobre 2022 et qu'il convient de le renouveler. Le montant de la prestation est fixé à 0.862 € HT par an et par habitant.

La commission des finances dans sa réunion du 5 septembre 2022 a donné un avis majoritairement favorable à la signature de la convention avec la SACPA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme CHALLOY, Mme HERITIER-DRAY), autorise M. le Maire à signer le contrat de prestations de service avec la SA SACPA à effet du 1er octobre 2022, pour la somme de 1 137.84 € HT soit 1 365.41 €.

2022.47 / CLASSE TRANSPLANTÉE A LA BOURBOULE

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme FLAMENT, Professeur des Ecoles à Gazeran, souhaite que 52 élèves des classes de CM2-CM-CE1 se rendent en classe de découverte à LA BOURBOULE du 17 au 21 avril 2023, soit 5 jours.

La dépense est estimée à 14 349.75 Euros, y compris les frais de transports aller et retour en car à LA BOURBOULE.

La commission des finances dans sa réunion du 5 septembre 2022 s'est prononcée favorablement à la majorité des membres.

M. BRÉBION précise qu'en réunion du conseil municipal, du 09 mars 2022, la modération des dépenses était préconisée en raison notamment du besoin de financement de 636 000 € pour satisfaire à l'extension des bâtiments de l'école. La situation est toujours d'actualité. La dépense soumise au vote ce soir hypothèque de près de 9 000 € un budget de fonctionnement 2023 dont les ressources sont inconnues à ce jour. En revanche les dépenses sont prévisibles à la hausse mais de combien.

Pour ces raisons, M. BRÉBION ne peut souscrire à cette dépense. Il informe que son vote sera contre.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (contre : M. BRÉBION) :

- décide de prendre en charge 50 % des dépenses et fixe le prix du séjour à 170 Euros par enfant,
- autorise le règlement en trois fois, à compter de janvier 2023,
- autorise M. le Maire à verser des arrhes d'un montant de 4 229.40 Euros à l'organisme.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6251.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

	Champ de la délégation	Destinataire ou attributaire	Objet	Montant TTC
	Finances	VR PAYSAGES	Mise à disposition de personnel pour l'entretien des espaces verts	1 950,00
	Finances	ATELUX	Proposition honoraires étude cuisine	7 680,00
	Finances	France BARNUMS	Deux barnums	3 178,00
	Finances	BUTTEAU	Fuel mairie, école, salle des fêtes, tracteur	21 695,49
	Droit préemption urbain	19 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Droit préemption urbain	24 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Droit préemption urbain	3 rue de Champagne	Non préemption	
	Finances	BERNARD	Ramettes papier A4 mairie, école	993,60
	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement vitrage dortoir	3 708,00
	Finances	LES ECHOS 78	Annonce enquête publique PLU 29 juin	583,69
	Finances	LES ECHOS 78	Annonce enquête publique PLU 20 juillet	583,69
	Finances	LE PARISIEN	Annonce enquête publique PLU 29 juin	595,56
	Finances	LE PARISIEN	Annonce enquête publique PLU 20 juillet	595,56
	Finances	PLS ORLEANAIS	Camion IVECO	44 844,00
	Finances	MANUTAN	Mobilier maternelle et restaurant scolaire	14 820,50
	Finances	VR PAYSAGES	Abattage arbres	5 460,00
	Finances	GAN ASSURANCES	Assurance camion IVECO	1 341,72
	Finances	CROSNIER	Tondeuse	1 812,00
	Finances	CARREFOUR	Location camion, déménagement restaurant scolaire	249,00
	Finances	BAUDOIN IMPRESSION	Affiches enquête publique mise en compatibilité PLU	63,99
	Finances	PRIMUS PRINT	Bulletin municipal	2 932,80
	Finances	HIPPOPOTAMUS	Repas réunion école	144,18
	Droit préemption urbain	Le Grand Batonceau	Non préemption	
	Droit préemption urbain	49 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Finances	DEHU	Dessouchage sur réseau eaux pluviales Batonceau	1 800,00
	Finances	SELARDL LSL	Constat affaissement chaussée rue mairie	1 080,00
	Finances	IKEA	Caisses rangements, fournitures diverses école	631,53
	Finances	COLOU	Réparation abri bus Cutesson	882,00
	Finances	MABEO	Fournitures diverses services techniques	137,40
	Finances	BUREAU VALLEE	Cartouches encre, imprimantes mairie	193,80
	Droit préemption urbain	13 rue de Champagne	Non préemption	
	Droit préemption urbain	21 route du Gâteau	Non préemption	
	Finances	AUTODISTRIBUTION	Fournitures camion	113,03
	Finances	FRANCOIS MARIE	Plantes espaces vert	699,10
	Finances	HYPER U	Bouteilles eau (112 packs de 6)	120,96
	Droit préemption urbain	23 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Finances	PF LIGHTING	Travaux électricité maternelle	720,00
	Finances	HIPPOPOTAMUS	Repas réunion architecte école	129,50
	Droit préemption urbain	25 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Finances	TOUTES LES NOUVELLES	Abonnement	73,60
	Finances	KOESIO	Avenant contrats maintenance photocopieurs mairie école	1 800,00
	Concession funéraires	BERTELLE - LE CAMUS	Concession cimetière	300,00
	Finances	PF LIGHTING	Location coffret chantier, Marché des producteurs Terra Yvelines	957,52
	Finances	MABEO	Sacs poubelle, foudroyant guêpes	143,18
	Finances	PITNEY BOWES	Cartouches encres machine à affranchir	249,60
	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement vitrage salle des fêtes	638,00

	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Fournitures et pose films dépoli école	461,76
	Finances	SEDI	Stylos état civil, dossiers mariage, livrets famille	240,60
	Finances	ENEDIS	Raccordement électricité nouveaux bâtiments école	11 464,84
	Finances	DARTY	Dépannage lave linge école	239,27
	Réglementation	TERRA YVELINES	Autorisation débit boisson marché des producteurs	
	Droit préemption urbain	8 bis avenue du Général de Gaulle	Non préemption	
	Droit préemption urbain	33 ter route de la Gare	Non préemption	
	Droit préemption urbain	15 rue de l'Etang	Non préemption	
	Droit préemption urbain	2 rue de l'Etang	Non préemption	
	Droit préemption urbain	rue du Racinay	Non préemption	
	Droit préemption urbain	21 route du Gâteau	Non préemption	
	Droit préemption urbain	51 rue d'Aquitaine	Non préemption	
	Réglementation	La baleine Forestière	Autorisation débit boisson concert 25 août	
	Finances	AUTODISTRIBUTION	Matériel	145,56
	Finances	BRICORAMA	Etagères, boîtes, petit matériel école	
	Finances	CARREFOUR	Vaisselle, petites fournitures restaurant scolaire	
	Finances	Pharmacie NADJAH	Produits pharmaceutiques école	
	Finances	Librairie LABYRINTHES	Livres bibliothèque	339,71
	Finances	ADIS	Produits entretien école	2 019,29
	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement vitrage école	112,99
	Finances	Librairie LABYRINTHES	Livres enfants bibliothèque	216,27
	Finances	Protection ASCS	Modification codes alarme mairie-école	183,60
	Finances	Protection ASCS	Renouvellement carte SIM alarme mairie-école	266,59
	Finances	Protection ASCS	Ajout 2 claviers et reconfiguration claviers alarme école	1 437,60
	Finances	BERNARD	Blouses personnel service scolaire, essuies mains	

Arrivée de M. DELAHAYE à 20 h 05

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune question des conseillers municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

M. le Maire informe le Conseil municipal que la SARRAF remercie la commune pour la subvention versée cette année.

M. le Maire remercie l'Association TERRA YVELINES, pour l'organisation du marché des producteurs du 4 septembre.

SICTOM

M. GUÉRIN informe le Conseil municipal qu'il rencontrera demain avec M. MOREAU les responsables du SICTOM pour trouver une solution pour la collecte des ordures ménagères résidence du Buissonnet et chemin de Guéville.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT

M. GUÉRIN souhaite connaître la date de fin des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de l'Eglise, de la rue du Haut et de la route de la Gare.

M. BRÉBION précise qu'il a eu l'AMO, Orange a validé les chantiers et va fournir les plans de câblage.

COURRIERS ADMINISTRÉS

M. GUÉRIN demande si la mairie a répondu aux différents courriers des administrés.

M. le Maire précise qu'il a répondu à certains seulement.

ECOLE

Mme CARRÉ remercie Mme PETIT et son conjoint qui ont effectué divers travaux à l'école (montage de mobilier, installation de porte-mentaux, réglage des tables).

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a actuellement 144 enfants. Une vingtaine d'enfant doivent arriver d'ici la fin de l'année.

Elle pense que pour 2023 il y aura 2 classes supplémentaires.

Mme PETIT remercie M. GUÉRIN, M. MERCIER, M. CAQUOT et Mme CARRÉ qui ont aidé pour le déménagement de l'école (restaurant scolaire à la salle des fêtes, dortoir dans l'ancien restaurant scolaire etc...).

M. le Maire remercie les intervenants qui ont permis une bonne rentrée des classes.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Mme BERNIER-DUPUY informe le Conseil municipal des problèmes de ramassage scolaire. Des enfants ont été obligés de descendre du bus, faute de places.

M. le Maire précise qu'il a informé la CART qui a la compétence du transport scolaire.

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la CART a été informé, dès avril, du nombre d'enfants arrivant dans la commune.

Ile de France mobilité attends 15 jours avant de confirmer la mise en place de bus supplémentaires.

M. le Maire remarque qu'il y a également un problème de recrutement de chauffeur de bus.

TRAINS ET CIRCULATION

Mme HERITIER-DRAY informe le Conseil municipal que les quais sont bondés.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit assister à une réunion avec le comité inter-gares le 13 octobre.

Mme HERITIER-DRAY rappelle le problème récurrent de la route du Bray : vitesse excessive, camions.

SECHERESSE

Mme CHALLOY demande que la commune présente un nouveau dossier de catastrophe naturelle « sécheresse ».

M. le Maire accepte. Les administrés concernés doivent adresser un courrier à la mairie afin de constituer le dossier.

ECLAIRAGE PUBLIC

M. CAQUOT informe le Conseil municipal qu'il a étudié la mise en place d'une coupure de l'éclairage public la nuit. Il précise qu'en 2021 la commune a réglé 28 500 € d'électricité pour l'éclairage public. Il estime l'économie à 8 000 €. Il présentera le dossier lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

DIVISIONS TERRAINS

Mme MACAIRE constate qu'il y a beaucoup de divisions de terrains. Elle demande si la commune peut limiter les divisions. M. le Maire répond que les divisions sont gérées par le PLU.

La séance est levée à 20 h 40

Le conseil municipal du 24 novembre 2022 étant en cours de validation à la date de l'impression, vous pourrez le trouver sur le site de la Mairie : www.mairie-gzeran.fr

UN CHANTIER QUI DURE, QUI DURE... TROP LONGTEMPS.

Le journal « la Gazeranette » N° 92 paru en juin 2021, annonçait page 48, l'effacement par enfouissement des réseaux électriques (distribution d'énergie, éclairage public) et des réseaux de télécommunications (téléphonie, fibre). Les premières tranchées ouvertes datent de novembre 2021.

Un an plus tard, route de la Gare, les poteaux supportent toujours le réseau fibre. La gêne et les désagréments endurés méritent, en premier lieu toutes nos excuses aux riverains des rues de l'Eglise, du Haut de Gazeran et de la Gare ainsi qu'à ceux qui empruntent ces rues au quotidien.

En second lieu, des explications légitimement attendues, aux habitants de notre commune sur la durée excessive de ce chantier.

Un planning du chantier d'enfouissement des réseaux, dont la Mairie de Gazeran porte la Maîtrise d'Ouvrage, retardé afin de permettre le renouvellement du réseau d'eau potable (Maîtrise d'Ouvrage SIAEP). Ces canalisations enfouies plus profondément que les réseaux dits « secs », sont logiquement posées avant les autres ouvrages, ceci évite en outre les coactivités. Le retard et les modifications de plannings de ce dernier ont affecté le déroulement de nos enfouissements.

- Des approvisionnements de matériaux et matériels aux délais allongés, entre autres, les mâts de l'éclairage public commandés en 2021, livrés à l'été et à l'automne 2022 ne sont pas étrangers à ce retard.
- Des réceptions d'ouvrages de génie civils reportées faute de disponibilités des opérateurs (Enedis, Orange) contribuent également à la dérive des plannings.
- Enfin, cette situation met en valeur une dure réalité, celle de la pénurie de techniciens spécialisés dans l'assemblage de ces installations (fibre, et câbles électriques pour ce qui nous intéresse), la quasi-totalité d'entre eux étant mobilisée à la construction des infrastructures du « Grand Paris » et à la préparation des JO 2024. Ils font cruellement défaut sur les chantiers de la banlieue éloignée.

Malgré nos relances plus qu'hebdomadaires auprès de l'AMO (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage) et de l'attributaire du marché, les plannings que nous recevons ne sont pas tenus. Encore récemment, nous avons exigé une fin de chantier avant la trêve des confiseurs (reprise des bordures de trottoirs défectueuses de la rue de la Gare comprises, à la demande du Conseil Départemental).

Cette description factuelle, nous ne nous exonère pas de nos responsabilités.

Nous réitérons toutes nos excuses aux riverains et aux utilisateurs de ces voies.

Jean BREBION



GAZERAN : L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

Lors de la rédaction de ces quelques lignes, un appel d'offres pour sélectionner les entreprises est en cours, ce qui nous contraint fortement dans notre communication sur le projet et sur le déroulement à venir. Mais c'est promis, nous ne manquerons pas de vous donner tous les détails du projet.

- **Néanmoins, certains d'entre vous se posent la question : pourquoi agrandir l'école sur le site actuel au lieu d'en construire une nouvelle sur le site des Badelins ?**

La réponse est simple : la commune n'a pas le budget nécessaire pour construire une école de 10 classes (et toutes ses intendances) et un restaurant scolaire. Comme nous vous l'avions expliqué, la construction d'un nouvel établissement avec au moins 10 classes, un dortoir, une salle de motricité, une salle des maîtres, une buanderie, un restaurant scolaire et la création des voiries nous amenait sur un projet estimé entre 8 et 9 millions d'euros. Notre commune n'ayant pas encore atteint les 2000 habitants, nous ne pouvons pas prétendre à des subventions importantes. Il nous faut donc faire avec notre capacité de financement et la poursuite éternelle de petites subventions.

- **Mais alors pourquoi ne pas attendre le seuil des 2000 habitants ?**

Le prochain recensement aura lieu en 2025, et l'INSEE mettra à jour ses données entre 2027 et 2028. Il nous faudrait donc attendre 2028 pour déposer les demandes de subventions car ce sont les chiffres de l'INSEE qui sont officiels. Les demandes de subventions doivent être déposées avant le début des travaux. Les familles s'installent sur Gazeran, et nous ne pouvons pas attendre. Le besoin est bien réel. Et pour la première année depuis 4 ans, nous n'avons pas eu à batailler avec l'inspection académique pour contrer une fermeture de classe. Enfin, nos effectifs repartent à la hausse, et c'est une bonne nouvelle. Une classe qui ferme dans une école n'est jamais une bonne chose.

- **Est-ce que l'une des deux solutions aurait été plus rapide ?**

Les deux solutions nécessitaient une modification du PLU. L'extension de l'école nécessite un déclassement de la zone boisée, acquise en 2021. Pour construire une école sur le site des badelins, il aurait été nécessaire de passer cette zone agricole en zone constructible. Malheureusement, toutes ces démarches administratives font appel à différents intervenants (sous-préfecture, commissaire enquêteur, tribunal administratif, ...) et les délais de réponse sont très longs.

- **Est-ce qu'il était possible de fractionner les constructions scolaires (construire quelques classes et attendre les 2000 habitants pour poursuivre l'école) ?**

Cela aurait pu être une solution si la distance entre le secteur des badelins et le secteur actuel de l'école avait été peu significative. Les enfants auraient pu se rendre sur l'autre site pour déjeuner, notre restaurant actuel étant bien vieillissant et à saturation. L'ancienne cuisine y est trop petite pour accueillir les nouveaux effectifs (il nous faut le double de fours, de frigidaires, etc), mais ne peut être agrandie car elle est enclavée entre l'école maternelle et la salle du restaurant scolaire. Il nous faut donc construire un nouveau restaurant scolaire. Nous n'avons pas retenu cette option de fractionner les constructions scolaires à cause de la complexité du trajet quotidien qu'auraient dû suivre nos élèves et pour leur sécurité. La possibilité de faire appel à des bus tous les jours a été envisagée mais l'impact financier, écologique et les questions de sécurité et de recrutement de personnel nous ont très vite éloigné de cette hypothèse. Il faut comprendre que nous utilisons chaque pièce de l'école actuelle : ainsi, l'ancien restaurant scolaire sera une belle salle de motricité, l'ancienne cuisine une buanderie. Cette optimisation des locaux existants nous permet de répondre aux besoins en construisant 3 classes, un dortoir et un restaurant scolaire. Il y a parfois des choix qui s'imposent. Il faut dorénavant nous concentrer sur ce qui est possible : le plus important étant la qualité d'accueil de nos élèves. C'est un beau projet, qui permettra de recevoir nos élèves dans un joli cadre, tout en procurant un espace intérieur et extérieur confortable pour les enfants et les adultes travaillant au sein de l'école. Nous reviendrons vers vous pour vous montrer le projet et vous donner les prochaines étapes.

Nous avons hâte !

Stéphanie PETIT

INTEMPÉRIES

Le lundi 5 septembre 2022 en fin d'après-midi, Gazeran a subi un épisode climatique violent : un orage de grêle s'est abattu sur le village.

De nombreux dégâts sur des véhicules, des habitations et des jardins ont été constatés. Les quartiers situés dans le haut du village (le Bray, la résidence du Petit Parc, la résidence de la Gare, la résidence des 12 Arpents) ont été les plus impactés.

90 personnes se sont signalées à la mairie pour déclarer des dégâts qu'elles ont subis, en voici une liste non exhaustive :

- 108 voitures ont été endommagées
- 48 personnes ont déclaré des toitures et/ou gouttières abîmées ; 39 personnes : des volets et/ou velux ; 13 personnes : des abris ou tonnelle de jardin ; 14 personnes : des vérandas ou marquises
- 10 personnes ont signalé des clôtures abîmées par des arbres tombés dessus,
- 77 personnes ont déclaré des dégâts touchant des divers mobiliers ou accessoires d'extérieur tels que : tables ping-pong, barbecue, mobilier de jardin, rideaux de piscine, boîtiers de dérivation électrique, poubelles, éclairage extérieur, plantes extérieures.)

Dès le 6 septembre, la Mairie a fait une demande auprès de la Préfecture pour catastrophe naturelle, mais cette demande a été refusée au motif que bien qu'étant un phénomène climatique, la grêle n'est pas considérée comme élément de catastrophe naturelle par les assurances. De ce fait si les assurés n'ont pas souscrit « l'option grêle » dans leur contrat d'assurance, ils ne peuvent prétendre à aucune indemnisation.

Néanmoins une attestation concernant ces intempéries a été faite par Monsieur le Maire et donnée aux Personnes la demandant (également téléchargeable sur le site de la Mairie) pour faire valoir ce que de droit auprès des assureurs.



Des grêlons de différentes formes et tailles ont pu être observés.

Rachel CARRE



NOS RETRAITÉS



M Salignat, Mme Sabrou, M Rondeau, M Anjubault



Mme Heritier, Mme Carré, M Rondeau, Mme Petit, M Salignat, Mme Milesi, Mme Sabrou, M Guérin, Mme Challoy, Mme Huard de la Marre, M Anjubault

Le 14 octobre 2022, en présence de M SALIGNAT, Maire de Gazeran et de membres du conseil, nous avons eu le plaisir de fêter (un peu tardivement, il est vrai!), le départ en retraite de :

M Gérard RONDEAU, adjoint technique principal de 1984 à 2017

Mme Catherine SABROU, adjoint administratif de 2013 à 2020

M Jean-Luc ANJUBAULT, adjoint technique principal de 1988 à 2020

Mme Chantal LOUIS, ATSEM (2020), absente lors de la cérémonie

Départ en retraite inhabituel qui n'était pas un « au-revoir », mais, pour notre plus grand bonheur, des retrouvailles.

Encore merci pour toutes ces années au service des Gazeranais.

Nadia HUARD

MÉDAILLE D'OR DU TRAVAIL



Le 14 octobre 2022, M SALIGNAT a eu le plaisir de remettre à Mme Chantal MILESI , attachée de Mairie, sa « médaille or du travail ». Cette médaille célèbre 35 ans de travail.

Mme MILESI a débuté sa carrière à la Mairie de Gazeran le 1er mars 1985, alors que le village ne comptait que 850 habitants. Actuellement attachée de Mairie, elle en est la mémoire.

Nadia HUARD

Nous espérons, Mme Milesi que vous choisirez de rester encore de nombreuses années et continuerez à nous aider dans nos démarches de citoyens et/ou d'élus. Tout le conseil s'associe pour saluer votre professionnalisme.

REMISE DES DIPLÔMES

« PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 » PSC1

Inés, Martin, Eloïse, Cléo, Zoé, Alix I, Alexandre, Alix V, Gwen, Maeva, Raphael et Clarisse, ont reçu des mains de M SALIGNAT leur diplôme aux gestes de premiers secours, le 19 novembre 2022, en salle du conseil. Cette formation fut délivrée en juin 2022, par les sapeurs pompiers des Yvelines.



Monsieur le Maire les a chaleureusement félicités pour leur engagement et leur acte citoyen, pouvant sauver des vies.

Quelques commentaires reçus des jeunes stagiaires :

Cléo

Formation très utile, pour le futur. Merci à la Mairie de Gazeran.

La formation était super cool, nous avons beaucoup appris et nous nous sommes beaucoup amusés !

Zoé

Maeva

Formation très instructive. Merci à la Mairie, pour avoir organisé cette formation. A refaire !

Une formation très intéressante avec des cas pratiques qui pourraient nous servir dans le futur. Merci.

Quelques chiffres provenant de la « fédération française de cardiologie » :

- En France, chaque année, **50 000 personnes meurent prématurément d'arrêt cardiaque.**
- Sans prise en charge immédiate, **plus de 90 % des arrêts cardiaques sont fatals.**
- 7 fois sur 10, ils surviennent devant témoin, mais moins de 20 % de ces témoins font les gestes de premiers secours.**
- Or 4 victimes sur 5 qui survivent à un arrêt cardiaque ont bénéficié de ces gestes simples pratiqués par le premier témoin.**
- Le taux de survie à un arrêt cardiaque en France est de 2 à 3 % ; il est **4 à 5 fois plus élevé dans les pays où les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes et la population formée aux gestes qui sauvent.**

Les gestes de premiers secours réalisés le plus tôt possible permettent d'augmenter les chances de survie.

Témoin d'un arrêt cardiaque : 3 réflexes

- Appeler le 15 (SAMU) pour prévenir les secours.
- Commencer immédiatement le massage cardiaque.
- Si d'autres personnes sont présentes, leur demander de s'identifier : un défibrillateur est-il disponible à proximité ? Si oui, aller le chercher aussi vite que possible.

5 minutes pour agir : pourquoi ?

Lors d'une fibrillation ventriculaire, le cerveau souffre très rapidement : il n'est pas alimenté en oxygène car le sang ne circule plus. Au-delà de 5 minutes d'arrêt du cœur, si on ne fait rien, les lésions cérébrales sont irréversibles, puis vient le mort assuré. Le massage cardiaque permet de relancer la circulation sanguine et donc l'oxygénation des cellules.



1 minute gagnée, c'est 10 % de chance de survie en plus !

Osez ! le pire est de ne rien faire

Un arrêt cardiaque peut survenir à domicile, dans un lieu public ou sur le lieu de travail. Vous serez peut-être seul à pouvoir intervenir : n'hésitez pas, osez, votre rôle est essentiel.



Nadia HUARD

CONCERT LORS D'UNE SOIRÉE ÉPHÉMÈRE... SUR GAZERAN

Dans le cadre des traditionnelles soirées éphémères, l'usine à chapeaux-MJC s'est pour la première fois délocalisée de Rambouillet, et c'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli le jeudi 25 août le groupe Ommm.

C'est un groupe vocal pop composé de trois chanteuses Marion Cassel, Melody Linhart et Manon Lattoni, d'un chanteur Mathis Capiou, d'un Human beat boxer Svent et d'un ingénieur du son Léo.

Leur répertoire pop teinté de hip hop et électro, se compose de créations originales et de réarrangements « ommesques » de chansons existantes.

La soirée a débuté vers 19H00, où toutes générations confondues se sont retrouvées lors de ce concert gratuit en plein air pour les retrouvailles de rentrée, et de fin de vacances pour certains...

Une jolie soirée pour notre village...

Un grand merci à la MJC pour ce moment festif et une organisation professionnelle.



LE JOB TRUCK : UNE FOIS PAR MOIS À GAZERAN

Qu'est-ce que le Job Truck ?

Le mini-bus de l'association Chantiers Yvelines fait escale à Gazeran une fois par mois sur le parking de la Mairie en partenariat avec Solidarités Nouvelles face au Chômage pour vous aider dans votre projet d'emploi ou de recrutement !

Qu'est-ce que vous pourrez y trouver ?

- Des offres de postes dans le bâtiment, l'entretien, la restauration collective et la surveillance scolaire, les espaces verts, la manutention, l'accueil, ...
- Du personnel pour vos besoins ponctuels ou réguliers (entreprises et particuliers)
- Un pôle d'information et d'orientation sur l'emploi et l'évolution professionnelle
- Une aide gratuite pour vos démarches en ligne



À retenir les prochaines dates :

- 10 janvier 2023
- 21 février 2023

ASSOCIATION TERRAYVELINES

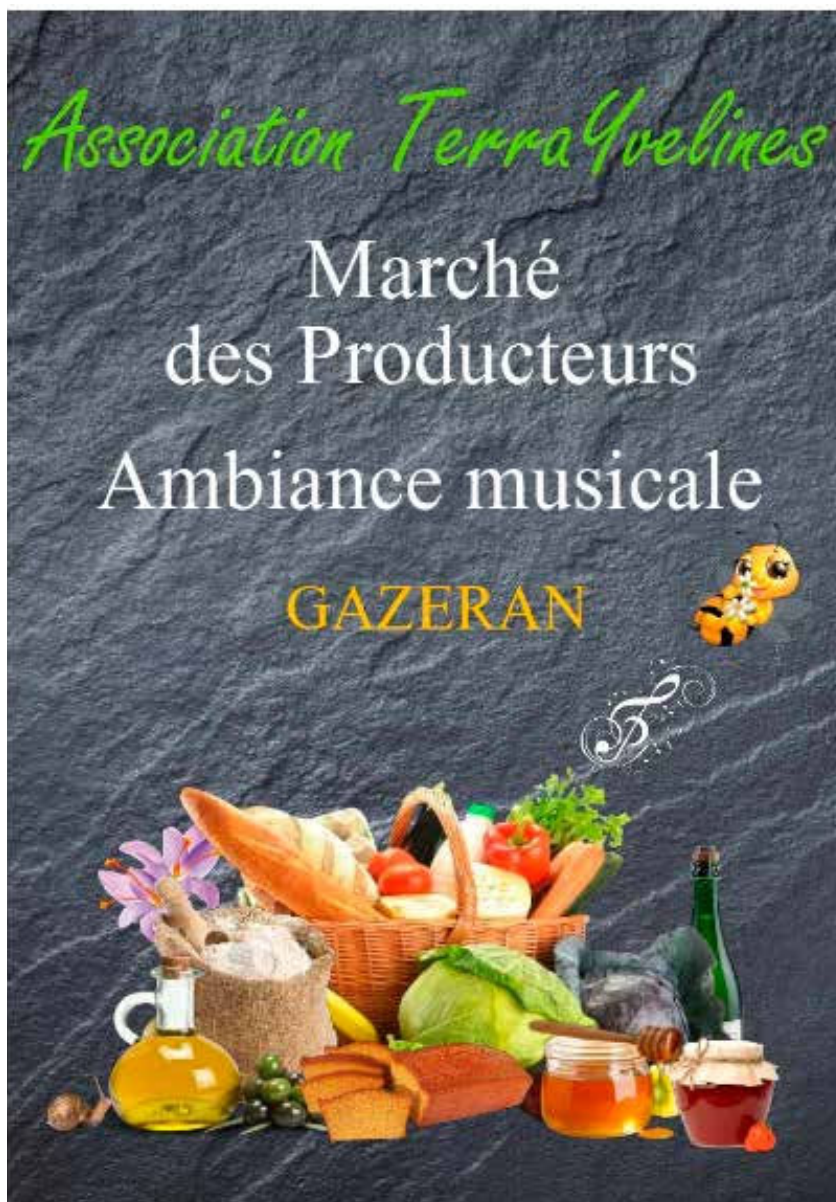
Le 4 septembre 2022, a eu lieu la quatrième édition du marché des producteurs de Gazeran, qui continue à être un succès par sa fréquentation et la satisfaction des producteurs.

En janvier 2018, un petit groupe de Gazeranais décide d'organiser un marché annuel avec ambiance musicale, sur la commune. L'association TerraYvelines était née.

Deux objectifs à ce marché : créer un nouvel événement convivial dans le village et aider les agriculteurs en privilégiant les circuits courts.

En 2018, 14 producteurs avaient pris le risque de venir, sans aucune sécurité de retour sur investissement, en sachant que les organisateurs étaient, alors, plutôt novices dans ce domaine.

Les débuts étant encourageants, il fut décidé de continuer. En 2022, ce marché a accueilli 26 exposants.



Le prochain marché aura lieu le 3 septembre 2023.

Vous pouvez être bénévole pour la journée ou simplement quelques heures !

Si vous souhaitez plus vous engager, vous pouvez également nous rejoindre, afin de faire perdurer et évoluer cet événement.

Pour nous contacter : terrayvelines@gmail.com

A très bientôt, et un grand merci aux bénévoles présents en 2022.

Association TerraYvelines

AGENDA ÉCOLE-USEP GAZERAN



GAZERAN
usep78gazeran@gmail.com

Cette année encore, nous vous proposons un calendrier des manifestations et actions organisées par l'USEP :

Vente de sapins (au profit de l'école) : Fin novembre-début décembre 2022.

Marché de Noël : Dimanche 11 décembre 2022.

Venez découvrir les créations des élèves et dégustez les productions des familles !

Vente de chocolats (au profit de l'école) : Courant mars 2023.

La Gaz'Run : Dimanche 16 avril 2023.

Choisissez votre parcours (cross ou course d'orientation) parmi les distances proposées, en marchant, en courant, en flânant...

Concours de pâtisserie / Bal costumé : Dimanche 21 mai 2023.

Venez avec vos meilleurs desserts pour un concours amical pendant que les enfants iront s'amuser au bal, au bal masqué ohé ohé !

Kermesse : Dimanche 25 juin 2023 (date à confirmer).

Fêtez la fin de l'année scolaire autour d'un repas convivial suivi des traditionnelles animations pour les enfants et du tirage de la Tombola !



Notez bien ces dates, nous vous attendons nombreux !

L'USEP

(Association qui accompagne la vie de notre école. La participation est ouverte à tous les parents des élèves qui souhaitent partager leurs idées.)

L'EXPÉRIENCE DES FAUTEUILS ROULANTS DANS LA COUR VU PAS LES CP/CE1

Ça ne passe pas partout.

Au bout d'un moment c'est facile de tourner mais c'est toujours difficile de monter.

C'est un peu rigolo au début mais je n'aimerais pas faire ça toute ma vie.

Dans ma maison je ne pourrais pas monter dans ma chambre car il y a des escaliers.



L'USEP 78 propose aux écoles de louer des fauteuils destinés au handisport pour que les élèves partagent le vécu des personnes handicapées. Pendant les récréations les enfants peuvent donc se déplacer avec les fauteuils et tenter de jouer en même temps.

J'aime bien avoir le choix d'être avec un fauteuil ou bien sans parce que c'est difficile au bout d'un moment.

En classe les enfants ont souhaité mieux connaître le handisport et nous avons regardé quelques exploits sportifs dans différentes catégories de sports. Ils étaient très impressionnés des performances des athlètes et de leur courage car ils ont conscience de « tous les efforts qu'il faut faire pour le sport et en plus pour faire comme si il n'y avait pas de problème ».

C'est difficile quand on veut aller en arrière.

Immanquablement cette expérience aura marqué les enfants de l'école.



Quand la roue est dans le vide on a besoin d'aide... Ça fait un peu mal au bras et c'est difficile d'avancer... Je ne savais pas que c'était si difficile.



Quelquefois la roue se bloque ou bien elle ne roule pas bien et on ne peut plus aller exactement où on veut.

C'est pas toujours facile d'aller où on veut et si on veut aller à la montagne c'est difficile.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Chaque mardi, nous avons le plaisir de retrouver Lynda, notre intervenante en EPS (Education Physique et Sportive), pour une séance d'une heure.

Les différentes activités proposées, comme les jeux collectifs ou encore d'opposition, permettent aux élèves de collaborer, de prendre des initiatives, d'adopter des stratégies, de faire preuve de responsabilité, toujours

dans le respect de soi-même et d'autrui. L'éducation physique et sportive donne sens au « vivre ensemble » et à l'apprentissage de la vie associative. Elle participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves.

Les élèves de la classe de GS/CE2 apprécient ces moments, qui favorisent les échanges entre deux niveaux différents, et complémentaires.

Nous remercions Lynda ainsi que la Mairie pour leur coopération et leur bienveillance.

Les élèves et l'enseignante de GS/CE2



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE À GAZERAN



Les jeunes Gazeranais de l'école, du collège et d'ailleurs sont venus se souvenir devant le monument aux Morts de Gazeran. Ils ont ensuite entonné la Marseillaise dans un beau moment de recueillement collectif.



LES ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS DANS L'ÉCOLE VUES PAR LES CM2

Jeudi 20 octobre nous avons élu les délégués de classe dans chaque classe à partir du CP. Il y avait beaucoup de candidats. Notre maître nous avait demandé de préparer la présentation de notre programme avant le vote. Chacun a présenté son programme et ensuite nous avons voté.

Dans le préau il y avait une urne et un isoloir. Nous avons des bulletins avec le nom des candidats et nous allions dans l'isoloir pour mettre notre bulletin dans l'enveloppe. Ensuite nous avons fait le dépouillement. Nous avons élu une fille et un garçon car c'était la règle. Il y a eu aussi des suppléants, c'étaient les candidats qui étaient en deuxième place.

Dans l'école il y a donc 10 délégués et 10 suppléants :

CP : Aubin et Tessa suppléants Adam S et Agathe
CE1 : Alyssia et Constantin suppléants Chloé et Simon
CE2 : Daphney et Tim suppléants Victoire, Elyne et Quentin
CM1 : Olivia et Martin suppléants Victoire et Nolan
CM2 : Ethan et Alizée suppléants François-Calixte et Pauline

C'était pas toujours facile quand on n'a pas été élu mais maintenant ça va.



LES SORTIES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DES PS-MS

Tous les jeudis matins, nous allons à la bibliothèque.
Catherine nous y accueille pendant un petit moment, et nous prête un livre pour la semaine.
Il faut penser à le ramener à l'école la semaine suivante.

Maîtresse Lucie et Catherine nous demandent de chuchoter ; ce n'est pas toujours facile !
Avant de remonter dans notre classe, Catherine nous lit une histoire choisie par Maîtresse.

La bibliothèque, c'est super !



NETTOYONS LA NATURE

LE VENDREDI 23 SEPTEMBRE !

« On a ramassé des déchets : des papiers, des petits bouts de plastique, des morceaux de ballon en mousse,... On avait des gants et une chasuble.
On a nettoyé notre cour et celle des grands. »

Dictée à l'enseignante faite par les élèves de PS et MS



**Nettoyons
la nature!**



L'ÎLE SANS NOM

SYLVAIN GRIOTTO, CATHERINE PIERRE

Ca y'est, notre grande aventure artistique collective commence! La chorale éphémère à laquelle nous participons (enfants de CM et parents volontaires) a pu effectuer cette semaine sa première répétition. La grande représentation du 10 juin au théâtre de Saint Quentin en Yvelines va venir vite!



Résumé

Avec *L'île sans nom*, Sylvain Griotto propose une épopée musicale participative pour 2 chœurs pluri-générationnels et un ensemble instrumental, associant amateurs et professionnels. Une aventure artistique et humaine hors normes !

Cet oratorio s'inspire de l'histoire de la plus petite république du monde, l'île de Nauru, située au large de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui en quelques décennies est passée du rang d'île paradisiaque du Pacifique, riche de ressources minières au statut de nation en faillite, plongée dans un désespoir insoluble.

Dans *L'île sans nom*, un navire ayant à son bord une centaine de passagers, hommes, femmes et enfants de diverses origines ethniques, culturelles, sociales accoste une île dont le sol n'a jamais été foulé par l'humain. Certains ont une idée précise des actions à mener pour permettre l'émergence d'une vie communautaire, d'autres se laissent guider. Des camps vont se former, des leaders apparaître. Sous la direction de Sylvain Griotto et accompagnés par des musiciens professionnels, près de 300 artistes et « artistes en herbe », enfants, adolescents et adultes amateurs des Yvelines donneront vie à cette micro-société, nous alertant sur la surexploitation des ressources naturelles, la course au profit et l'hyper-consumérisme. Un joyeux chaos salvateur !

STOP INFORMATION IMPORTANTE

Depuis cet été la médiathèque de Rambouillet accueille gratuitement les enfants de la commune !

Un très bel endroit rempli de trésors à découvrir, un espace de jeu, des livres et des DVD à emprunter !



Tu as aimé venir à la médiathèque aujourd'hui..

Tu adoreras y retourner quand tu veux !

En plus c'est gratuit !

Médiathèque La Lanterne

5 RUE GAUTHERIN - RAMBOUILLET
01 75 03 44 30
MEDIATHEQUE.LALANTERNE@RAMBOUILLET.FR
WWW.RAMBOUILLET.FR

f @LALANTERNE.RAMBOUILLET

Rambouillet

VISITE À LA MÉDIATHÈQUE DE RAMBOUILLET

LES ÉLÈVES DE CP ET CE1

Nous sommes allés à la médiathèque ce vendredi 18 novembre pour découvrir cet endroit et aussi pour comprendre la chaîne du livre. On ne savait pas très bien ce que ça voulait dire mais en fait c'est très simple : comment le livre naît, comment il est fabriqué et comment il arrive jusqu'aux lecteurs. C'est ça la chaîne !

La médiathèque est un endroit où il faut parler doucement car les gens travaillent ou lisent. On doit se déplacer calmement. Nous sommes allés directement dans l'espace jeunesse, c'est le lieu pour nous. Il est très grand et très beau. Ici on peut parler un petit peu plus fort mais on doit quand même rester calme. Il y a aussi des jeux de société et des DVD. Il y a des tapis et des fauteuils. Sur le tapis il faut enlever ses chaussures.



Eléonore nous a expliqué où se trouvent les BD, les albums, les romans premières lectures et les documentaires. Il y a énormément de livres ! C'est très impressionnant.

Ensuite nous avons revu toutes les informations que l'on trouve sur les 1^{ère} et 4^{ème} de couverture. L'auteur/l'auteure, l'illustrateur/l'illustratrice, la maison d'édition. Il y a aussi des codes-barres : un pour la fiche d'identité du livre et un qui est pour la médiathèque quand on emprunte. Il y a aussi le résumé du livre pour nous faire envie de lire.

Pour fabriquer un livre il faut d'abord trouver une idée et c'est l'auteur/ auteure qui commence avec l'illustrateur/ illustratrice. Quelquefois c'est la même personne. Puis il faut trouver un éditeur/éditrice qui veut bien accepter le projet et qui va donner le livre à une imprimerie. Après il faut qu'il soit transporté dans une librairie pour que l'on puisse l'acheter. La médiathèque achète des livres pour les prêter aux gens qui viennent. On peut le lire pendant plusieurs jours mais après il faut le rendre.

A la fin Eléonore nous a lu deux histoires. La première parlait d'un lapin qui vole les livres car il est complètement fou de lecture. Heureusement il découvre qu'il y a des bibliothèques et il va arrêter de voler les livres. C'était vraiment bien et on a appris que c'était gratuit pour les enfants de l'école de Gazeran.



VISITE DE LA PAGODE KAHN AHN

RACONTÉE PAR LES CM1

Le 16 septembre, nous (CM1 ET CM2) sommes partis en car à Evry pour aller visiter la pagode Kahn Ahn, un temple bouddhiste (Nolan). A l'entrée, il y avait une statue de Bouddha avec ses « enfants » sur lui (Ambre). Nous avons été accueillis dans le hall par le guide qui nous a accompagnés dans leur réfectoire. Les fidèles ont partagé leur repas avec nous et nous ont offert des sandwichs végétariens (Victoire). La salle était jolie et ça sentait tellement bon ! (Mackenzie)



Après, on est sortis de la cantine vietnamienne et le guide nous a expliqué plein de choses sur la pagode et le culte de Bouddha (Lalie). Nous avons rencontré le Vénérable (chef de la communauté) qui nous a montré l'arbre de Bouddha (Tobias). Ensuite, nous sommes allés dans la salle de prière et de méditation ; elle était magnifique. Au fond, il y avait un



Bouddha de 5m de haut recouvert d'or (Lucie). Autour de Bouddha, il y avait deux statues de femmes, l'une assise sur un lion (pour représenter la force des femmes) et l'autre sur un éléphant (pour représenter leur sagesse) (Aliya). Il y avait aussi des tambours et une cloche. Le Vénérable nous a expliqué à quoi servent les gongs et les cloches (Aimée). Ils nous ont expliqué que le bouddhisme n'est pas une religion, mais une philosophie de vie (Clément). Le Vénérable était habillé d'un vêtement couleur ocre, et il nous a offert des bracelets (Martin). Il nous a expliqué quelles sont les 5 offrandes que l'on fait à Bouddha : l'eau, la lumière, les fleurs, les fruits et le parfum (Aliya). A côté du bâtiment principal, il y a des tours qui s'appellent des Stupas, dedans, il y a les cendres du fondateur de la pagode et des reliques (Néo). J'ai vu qu'à chaque coin des toits, il y avait des lions (Manon).

Nous avons terminé par le jardin, il y avait des roues à aube, des poissons de toutes les couleurs et des nénuphars dans un bassin (Ewen).

J'ai bien aimé cette visite guidée, surtout les poissons (Tobias). J'ai adoré car la pagode est belle et les bouddhistes sont très gentils. Il y a beaucoup de couleurs or, rouge et jaune, mes couleurs préférées (Clara). C'était très joli et de couleur dans les tons orangés (Martin). J'ai appris plein de choses sur la pagode et Bouddha (Philippe). J'ai adoré quand on pouvait faire sonner les cloches (Gabriel). J'ai aimé car la pagode est magnifique (Olivia). Les gens étaient très gentils et nous ont traités comme des amis (Ayden). Les gens sont gentils et l'endroit est magnifique (Jade). J'ai tout aimé (Mathilde), les stupas étaient vraiment très jolies (Lalie). J'ai A-DO-RE parce que tout était beau (Lucie)



LES PS-GS À LA BIBLIOTHÈQUE

Chaque jeudi, les PS-GS vont emprunter des livres à la bibliothèque et merci à Cathrine qui nous lis des histoires !



LES GS-CE2 À LA MÉDIATHÈQUE DE LA LANTERNE

Tous les GS et CE2 sont allés visiter la médiathèque de la lanterne. Nous avons observé les différentes parties d'un livre. Nous avons aussi appris la chaîne du livre. Il y a l'éditeur, l'auteur, l'illustrateur, l'imprimeur, le libraire et le lecteur. Puis nous avons écouté deux histoires. Pour finir nous avons pu regarder et lire des livres dans la médiathèque. Merci pour cette belle découverte !



LES CONSEILS DE CAMELIA POUR BIEN VIVRE AU QUOTIDIEN

Utilisation du bicarbonate de soude OUI ou NON ?

Matière noble et fragile, le marbre possède une couche protectrice naturelle qui le préserve du vieillissement et des tâches. Le bicarbonate de soude peut détruire cette protection. Mieux vaut utiliser pour le nettoyer du savon noir ou tout simplement, du savon de Marseille.

S'il peut faire des merveilles sur le plan de travail, mieux vaut l'éviter pour le nettoyage des plaques en vitrocéramique. En effet, cet agent naturel reste abrasif et peut y laisser quelques rayures ainsi qu'un léger film blanc.

En les enfermant dans du papier d'aluminium placé dans de l'eau chaude avec du bicarbonate, il est possible de retrouver des couverts en argent bien brillants. Mais, si l'argent est très ancien, cette méthode présente des risques, il peut perdre sa patine et ternir de nouveau très rapidement. Privilégiez le citron ou le vinaigre blanc.

Les meubles en bois, en particulier s'ils sont vernis, ne doivent jamais être nettoyés avec du bicarbonate de soude. Cette substance attaque le bois et a tendance à le faire blanchir. Ne l'utilisez pas non plus pour le parquet : il risque de s'infiltrer dans les rainures et vous ne pourrez plus l'enlever.

Réputé pour son pouvoir blanchissant, le bicarbonate de soude ne doit surtout pas être utilisé au quotidien pour se brosser les dents. Il peut abîmer votre émail à la longue.

Associé à de l'eau, le bicarbonate de soude est un allié idéal pour se débarrasser des graisses brûlées au fond des casseroles. Ne le laissez toutefois pas trop longtemps au contact d'une surface en aluminium. Il pourrait causer une oxydation, c'est-à-dire un brunissement de la matière.

Camélia CHALLOY



INFORMATIONS DIVERSES

ILLIWAP RAPPEL : recevoir des informations en provenance de la mairie

Illiwap est utilisée par plus de 1200 communes en 2022. Cette application est entièrement gratuite et sans publicité. Elle ne nécessite pas d'inscription et ne collecte pas de données personnelles. Illiwap respecte la vie privée des utilisateurs. Cette application ne remplace pas le site de la mairie, mais permet de transmettre des informations plus rapidement. Depuis son déploiement, les gazeranais abonnés ont pu participer à des enquêtes, voter pour de projets, connaître les animations ponctuelles proposées sur Gazeran, recevoir des alertes météorologiques, être informés des travaux en cours, d'informations diverses telles que le pass culture, les avantages transports...

En novembre 2022, sur la station de Gazeran, 495 abonnés.

Pour plus de renseignements :

<https://www.illiwap.com>

<https://station.illiwap.com>



Demande de logement social sur : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



Bienvenue sur [demande-logement-social.gouv.fr](https://www.demande-logement-social.gouv.fr)

INFORMATIONS DIVERSES

AGENCE COMMUNALE

Agence communale fermée temporairement.

Le bureau de poste reste ouvert à l'adresse :
14 rue Cutesson, 78125 GAZERAN (zone Bel-Air)

Lundi au vendredi de 8h à 17h
Samedi de 8h à 12h



LA POSTE

Nouveau contact, travailleur social

Mme HERMES Elodie

Territoire d'action départementale Terred'Yvelines
26 rue Pasteur, Rambouillet 78120

Tél 06 99 15 06 49

Mail : ehermes@yvelines.fr



MDPH en ligne

Remplissez et suivez vos demandes
depuis chez vous 7j/7, 24h/24 !

Le Département des Yvelines
et la Maison départementale des personnes handicapées
simplifient vos démarches !

Rendez-vous sur
mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78



assmat.yvelines.fr

Trouvez votre assistant
maternel en ligne !



+ de 6000 assistants
maternels inscrits

Parents, trouvez un accueil adapté à vos
besoins et à ceux de votre enfant !

Rendez-vous sur assmat.yvelines.fr



ÉTAT CIVIL



Naissances

- Kaylee OSEI AGYEMAN, née le 17 août 2022, 20 rue de l'Étang
- Théo PICHENÉ, né le 2 septembre 2022, 2 bis rue de la Mairie
- Céleste VAILLANT de GUÉLIS, née le 19 septembre 2022, 2 bis rue de la Mairie
- Ava WALTER, née le 3 octobre 2022, 4 route de la Gare
- June WATTIEZ, née le 16 octobre 2022, 8 résidence des 12 Arpents



Kaylee OSEI AGYEMAN



Céleste VAILLANT de GUÉLIS



Théo PICHENÉ

Mariages

- Guillemette de CADOU DAL et Brice de BEAUDRAP, le 27 août 2022, 9 route de Poigny
- Hadrien PAVY et Camille PROTAIS, le 3 septembre 2022, 40 route de la Gare



Décès

- Monique ROBERT, épouse Madame NORMAND, le 18 juin 2022, 18 rue de la Mairie
- Georges GUYON, le 9 août 2022, 28 rue de la Mairie
- Michel FLAUDER, le 31 octobre 2022, 9 rue du Haut de Gazeran, Conseiller Municipal de 1995 à 2008



A VOS COULEURS HO ! HO ! HO !



À VOS CRAYONS ET GOMMES !

« *Le faux parle, l'hypocrite juge, le sage observe.* »

Une petite citation de Sandrine Fillassier

Sudoku – Niveau facile

Règles :

A partir des chiffres déjà inscrits, complétez la grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 3 cases par 3 cases contiennent une seule fois les chiffres de 0 à 9.

	4			5				2
			6					
9				1				
	3					5		
								3
		1			3			
	6		8					
						7		
2			5					8

Takuzu - Niveau facile

Règles :

Remplir la grille avec les chiffres 1 et 0. Chaque ligne et chaque colonne doit contenir autant de 1 que de 0. Pas de lignes et de colonnes identiques. Pas plus de deux 0 ou 1 placés l'un à côté de l'autre ou en dessous l'un de l'autre.

0									1	
	0							1		
				0	0					
		1		1						
								1		1
1									1	0
	1									1
1										
1							1		0	

AMUSEZ-VOUS BIEN, CREUSEZ-VOUS UN PEU LES MÉNINGES ET RÉPONSES AU PROCHAIN BULLETIN !

Camélia CHALLOY

